



Fonds d'Emprunt, du financement sur mesure

Le Fonds d'Emprunt peut conseiller les entrepreneurs dans l'évaluation de leurs besoins, les accompagner dans la bonification de leur plan d'affaires, la mise à jour de leurs prévisions financières, leur recherche de financement ainsi que tout au long de leur démarrage d'entreprise.

Les prêts s'adressent aux personnes de 18 ans et plus qui n'ont pas accès ou qui ont un accès limité aux sources de financement traditionnel pour le démarrage ou la consolidation d'entreprises. L'entreprise doit avoir son siège social sur le territoire des MRC suivantes : Antoine-Labelle, Argenteuil, Laurentides, Pays-d'en-Haut et Rivière-du-Nord.

Le Fonds d'Emprunt accorde deux types de prêts :

Le Nanoprêt : prêt entre 500 \$ et 1500 \$, remboursable sur un an maximum.

Le Microcrédit : prêt de plus de 1500 \$ jusqu'à 20 000 \$ par personne par projet jusqu'à concurrence de 40 000 \$ si plus d'un propriétaire dans l'entreprise. Ce type de prêt est remboursable sur un maximum de cinq ans.

Les deux types de prêts doivent servir au démarrage ou à l'expansion d'une entreprise. Les sommes prêtées peuvent être utilisées pour le fonds de roulement, les immobilisations, la publicité ou autres besoins financiers spécifiques. Des soumissions seront demandées pour justifier les éléments financés.

Critères d'accessibilités :

- Un accès limité aux sources de financement traditionnel;
- Un siège social sur le territoire couvert par notre organisme;
- Un plan d'affaires complet ainsi que des prévisions financières sur trois ans (pour le microcrédit et un an pour le nanoprêt);
- Un projet qui démontre une viabilité économique;
- L'entrepreneur doit obtenir tous les permis nécessaires à l'exploitation de son projet;
- Le prêt ne peut pas être utilisé pour rembourser une dette existante ou un projet déjà réalisé;
- Les prêts attribués sont individuels, à la personne, et non à l'entreprise.